

Formulaire extrait du Schéma Départemental de Gestion cynégétique de la Moselle 2021 – 2027

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral 2021-DDT-SERAF-UFC n° 48 en date du 22/07/2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS76821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdcs57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de <u>Sarregrémien</u> Adresse : <u>2 rue du maire</u> <u>Maissey</u> Code Postale : <u>57200</u> Ville : <u>SARREGREMEN</u>	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ <u>ou</u> - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
--	---	--

Je soussigné (nom-prénom) : SARRAT Cédric

Titulaire du droit de chasse sur la commune de : Sarregrémien

Lot n° : 2 ☒ communal ☐ réserve ☐ domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant : 20 impasse des noyers 57200 SARREGREMEN

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- GOLF de Sarregrémien
- WELFERRING
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 01/02/2026 au 31/12/2026

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Sarregrémien Le : 11/02/2026

Signature (obligatoire) :

